



Déclaration liminaire CHSCT DDCT du 22 juin 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs.

En introduction, la **CFDT** tiens à dénoncer le nombre important de points à l'ordre du jour sur un temps imparti qui va se révéler bien trop court. En effet, traiter 14 points dont 10 sont soumis à l'avis des organisations syndicales, auquel s'ajoute des questions diverses ne permettra pas à cette instance de travailler consciencieusement. Pensez-vous Monsieur le Directeur, qu'il soit raisonnable de proposer un ordre du jour où les points vont se succéder sans permettre un débat démocratique où chaque organisation syndicale aura un temps suffisant pour exprimer ses remarques, propositions voire ses revendications.

La **CFDT** vous rappelle Monsieur le Président que le CHSCT n'est pas une simple chambre d'enregistrement mais bien une instance réglementaire où se joue la santé des agents. Comment être opérationnel, lorsque vous comme nous, devons à la fois lire 377 pages sur un document et 211 sur l'autre, en faire une synthèse et préparer nos interventions. Consacrer si peu de temps pose la question de la vision qu'a la DDCT du dialogue social.

Différents points ont attiré l'attention de la **CFDT** notamment le bilan de l'ANACT. Trois directions sont mises en lumière dans ce document très fourni et qui en dit long sur les pistes d'amélioration. En ce qui concerne la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

En effet, il ressort de ce diagnostic que la DDCT cumule de nombreux aspects négatifs que la Direction va devoir corriger si elle veut réellement améliorer les conditions de vie au travail des agents. Pour la **CFDT**, il ne suffit pas de lister les points faibles tels que les problèmes liés au management de proximité, à l'accueil, en nombre, d'agents en reconversion qui sont passés par les emplois tremplins, le fait de devoir renforcer la formation « gestes et postures », rénover le matériel ancien ou en acheter des nouveaux. Il est crucial que les moyens octroyés soient à la hauteur des ambitions de la DDCT, ce qui n'est pas cas pour 2016. En effet, à la lecture du document il apparaît une perte de 431 000 euros concernant les dépenses SST. Ce qui pour la **CFDT** pose question. Toutefois, il est à signaler un effort en ce qui concerne les dépenses visant à améliorer les locaux de travail ainsi que les locaux sociaux. Pour ces derniers il était temps que la DILT et la DDCT se penchent sur la question car les agents concernés par des locaux vétustes, sans ventilation, en sous-sol et parfois à proximité de produits dangereux ont un réel risque pour leur santé.

Pour la **CFDT**, les caves utilisées encore à ce jour comme vestiaires et salles de repos pour les personnels de nettoyage, de sécurité et de logistique doivent être immédiatement converties en lieu de stockage. La santé des agents en dépend. La **CFDT** est consciente que certains agents ne souhaitent pas quitter ces lieux vétustes qui leur ont été attribués dès leur arrivée dans le service. Il est de la responsabilité de la Direction de faire de la pédagogie pour expliquer à ces agents l'intérêt qu'ils auraient à se rendre dans un autre local et rencontrer le reste du personnel.





L'ANACT met en évidence la complexité à faire évoluer les services en termes d'organisation du travail, d'efficacité managériale, de mettre en place un collectif de travail intergénérationnel ainsi que l'évolution des tâches liées aux nouvelles technologies.

En ce qui concerne les visites médicales, sachant que le personnel de la DDCT est vieillissant et que plus de 50% des femmes ont plus de 50 ans, la **CFDT** exige un suivi plus régulier avec plus d'examen visuels et auditifs compte tenu de la précarité d'un certain nombre d'entre eux.

Le bilan 2016 des registres santé/sécurité démontre que tous les sites n'utilisent pas ce registre. Pourtant ce document est réglementaire et indispensable aux agents qui doivent l'utiliser systématiquement pour faire remonter des dysfonctionnements susceptibles d'altérer leur santé et qu'une réponse doit leur être donnée. La **CFDT** rappelle qu'aucun autre document ne doit être utilisé. Un rappel devra être fait dans tous les sites.

Le Plan d'actions de prévention des RPS prévoit un certain nombre de préconisations pour faire diminuer les RPS. La **CFDT** est favorable à toutes les actions qui vont dans le bon sens comme renforcer les pratiques managériales, permettre l'évolution des pratiques professionnelles et améliorer la communication. Si on ne peut qu'être partie prenante, il faut toutefois poser un cadre clair et défini et prévoir un échéancier ainsi qu'une clause de revoyure.

Pour la **CFDT**, la tenue des dernières élections présidentielles et législatives a posé problème. Après être allé à la rencontre des agents, il nous est apparu que des dysfonctionnements ont eu lieu dans toutes les Mairies. Entre autre, l'arrivée tardive des bulletins de vote, le désengagement de dernières minutes d'un certain nombre d'agents, des plateaux repas infectes ainsi qu'un départ très tardif des agents de leur lieu de vote et un retour matinal le lendemain des mêmes agents pour le retrait des urnes, ce qui n'a pas permis de respecter les 11 heures de repos obligatoires.

La **CFDT** confirme que le pic de travail ne chute pas après les élections comme le pense la Direction. En effet, de nombreuses activités telles que les commémorations, opération coup de pouce qui regroupe trois sessions de 300 élèves, commissions crèches et mariages, fête de la musique.....Comme vous pouvez le constater, la charge de travail reste intense.

La **CFDT** préconise donc un allègement des différentes actions dans les périodes électorales ainsi qu'une compensation pour tout le travail fourni. Compensation qui pourrait être au choix de l'agent une prime ou un repos supplémentaire.

La **CFDT** conclut en dénonçant une pratique d'un autre temps qui est l'utilisation de lames de rasoir pour gratter des feuillets dans les services de l'état civil. La **CFDT** a découvert cette pratique dangereuse lors de l'accompagnement d'un agent auprès du Directeur adjoint des services d'une mairie d'arrondissement. Qu'elle n'a pas été notre stupéfaction d'apprendre que cette pratique est généralisée dans tout Paris. La **CFDT** exige le retrait immédiat de toutes les lames de rasoir afin d'éviter tout accident. Il est de la responsabilité de la DDCT et de tous les Directeurs généraux de protéger les agents.

Merci de votre attention.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**